



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Stratégie de dépistage et de prévention des cancers

Question écrite n° 11256

Texte de la question

M. Benjamin Saint-Huile attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le faible nombre de dépistages effectifs du cancer du sein et du cancer colorectal. En effet, alors que ces cancers sont à l'origine de près de 30 000 décès chaque année en France, la part de la population cible qui se fait dépister atteint seulement 50 % pour le cancer du sein et 33 % pour le cancer colorectal. Pourtant, s'ils sont dépistés tôt, ces cancers sont parmi ceux qui ont le plus de chances de guérison. Or Santé publique France s'alarme du faible retour de ses campagnes généralisées, alors même qu'en 2022 des mesures ont été prises pour améliorer la participation, comme la disponibilité des kits en pharmacie ou la possibilité de commander directement sur internet. Aussi, il lui demande, après avoir évalué la stratégie actuelle, les nouvelles mesures qu'il pourrait être amené à prendre pour intensifier un plan de prévention dont les bénéfices attendus restent extrêmement positifs.

Texte de la réponse

La prévention des cancers est une thématique majeure pour le ministère de la santé et de la prévention. Il est démontré que 40 % des cancers pourraient être évités grâce aux actions de prévention. Chaque année, 9 millions de dépistages sont réalisés en France. Le cancer du sein est, en France, le plus fréquent des cancers chez la femme et la première cause de décès par cancer. Le programme national de dépistage organisé du cancer du sein mis en œuvre dès 2004 permet de détecter précocement et de réduire la mortalité du cancer du sein. Ce dépistage a pour cible les femmes âgées de 50 à 74 ans, qui bénéficient d'un examen clinique des seins et d'une mammographie de dépistage tous les 2 ans, ainsi que d'une double lecture systématique en cas de cliché normal ou bénin. Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein est de 47,7 % en 2021-2022. A ce taux de participation s'ajoute un taux estimé entre 10 et 15 % de femmes de 50 à 74 ans se faisant dépister dans le cadre d'une démarche de détection individuelle. En cumulant dépistage organisé et dépistage individuel, le taux de participation global se rapproche de l'objectif européen de 70% de participation. Avec environ 43 000 nouveaux cas par an, le cancer colorectal est la 2ème cause de décès par cancer en France chez l'homme et au troisième rang chez la femme. Il représente près de 12 % de l'ensemble des décès par cancer, en particulier chez les 65 ans. Le taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal en 2021-2022 est de 34,3 %. La mise en œuvre récente de nouvelles modalités de remise de kits de dépistage du cancer colorectal, par envoi à domicile après commande en ligne pour les personnes éligibles ayant reçu une invitation et par remise de kits au sein des pharmacies d'officine, fait l'objet d'un suivi en termes d'impact sur la participation au dépistage. Afin d'augmenter la participation aux dépistages des cancers, le Président de la République a annoncé en février 2021 un objectif d'un million de dépistages supplémentaires d'ici 2025 dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Par ailleurs, suite aux recommandations du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur les dépistages organisés des cancers de janvier 2022, le ministère chargé de la santé a annoncé une nouvelle feuille de route des dépistages organisés des cancers « Priorité dépistages » 2024 afin d'atteindre, voire dépasser, l'objectif initial d'un million de dépistages supplémentaires. La mesure phare de cette feuille de route vise une organisation renouvelée des

dépistages organisés des cancers avec une évolution des missions des centres régionaux de coordination des dépistages des cancers pour répondre aux enjeux de qualité et de participation. D'autres mesures sont prévues dans cette feuille de route, parmi lesquelles la poursuite des travaux sur les évolutions du programme du dépistage organisé du cancer du sein pour gagner en performance, en qualité sur les modalités actuelles de dépistages, notamment sur les suites à donner à l'avis de la Haute autorité de santé du 17 mars 2023 sur la tomosynthèse dans le dépistage organisé du cancer du sein. L'ensemble de ces travaux vise à gagner en participation, en performance et en qualité dans les dépistages organisés des cancers.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Saint-Huile](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11256

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8069

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10290